

DELIBERATION N°DAP2020_0032**L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE****DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :

Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Présents :

ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINNE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
GAUTHIER JACK

Nombre de membres présents : 28

Représenté(s) :

MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
COAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Nombre de membres représentés : 8

Absents :

ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
TECHER PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
VALY BACHIL
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

Le Président,
Didier ROBERT

RAPPORT /DRH / N°109345
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Séance du 25 novembre 2020
 Délibération N°DAP2020_0032
 Rapport /DRH / N°109345

**Délibération de l'Assemblée Plénière
 du Conseil Régional**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le budget de l'exercice 2020,

Vu le rapport n° DRH / 109345 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 26 octobre 2020,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 19 novembre 2020,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
 Après en avoir délibéré,**

Décide,

- d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs avec la suppression des 225 postes ci-après :

Cat	Grades / Emplois	Postes au 31/10/2020	Postes vacants	Postes à supprimer
A	Administrateur	5	4	3
A	Attaché	262	50	10
A	Chargé de Mission	107	51	48
A	Conseiller des Activités Physiques et Sportives	6	3	2
A	Conservateur de Patrimoine	2	2	1
A	Directeur Enseignement Artistique	3	2	1
A	Professeur d'Enseignement Artistique	43	16	7
B	Assistant d'Enseignement Artistique	55	13	8
B	Assistant de conservation	4	2	1
B	Rédacteur	148	29	15
B	Technicien	129	37	28
B	Assistant socio-éducatif	2	2	1

C	Adjoint Administratif	674	127	50
C	Adjoint Technique	455	50	20
C	Adjoint Technique des établissements d'enseignement	1212	67	30
Total			225	

- d'autoriser la Commission Permanente à procéder à la création et à la suppression des emplois ;
- de valider la présentation du tableau des emplois par cadre d'emplois ;
- de valider la création des 37 postes ci-dessous afin de permettre aux services de la collectivité de mettre en œuvre les mesures liées au PO 2021-2027 et au plan de relance REACT UE et d'assurer en parallèle la clôture du PO 2014-2020. Ces postes pourront être éligibles aux dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et seront financés par l'assistance technique des fonds européens.

Intitulés des postes	Cadre d'emplois de référence	Nombre de postes supplémentaires
Instructeur FEDER – INTERREG	Attaché	13
Instructeur en charge des dossiers PO FEDER 2014-2020 – REACT UE et relevant des instruments financiers	Attaché	1
Auditeurs Internes FEDER – INTERREG – FEAMP	Attaché	4
Coordination des programmes	Attaché	3
Suivi des Indicateurs	Attaché	1
Instructeur Marchés Publics	Attaché	2
Instructeur FSE	Attaché	5
Instructeur FEDER – INTERREG	Rédacteur	5
Mandatement et suivi de certification des Fonds Européens	Rédacteur	2
Charge de Certification	Rédacteur	1
TOTAL DES POSTES		37

- de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**